

ASSURANCE VOYAGE APRIL SCHENGEN



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Les +

- Un produit accessible quel que soit votre pays d'origine
- **Une assistance valide dans tout l'espace Schengen**
- Une couverture en frais médicaux permettant l'obtention du visa Schengen

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

En cas de rapatriement justifié de l'assuré

- Rapatriement ou transport médical
- Rapatriement vers lieu de résidence
- Frais réels
- Frais réels

FRAIS MEDICAUX

- Frais médicaux, hospitalisation d'urgence et rapatriement
- Frais dentaire urgent
- ↳ *Franchise frais médicaux*
- 30 000 € / personne
- 100 € / personne
- 100 € / personne

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

- Assistance aux formalités
- Rapatriement du corps
- Traitement funéraire, frais de cercueil et inhumation
- Oui
- Frais réels
- 1 000 € / personne

Les tarifs

Durée du séjour	Tarifs TTC par personne
De 1 à 7 jours	10 €
De 8 à 15 jours	16 €
De 16 à 30 jours	20 €
De 31 à 60 jours	38 €
De 61 à 90 jours	60 €
De 91 à 92 jours	80 €
Extension de 75 à 84 ans	+ 50% de la prime

Infos +

- Durée maximum du séjour **92 jours**
- Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum** (de moins de 85 ans le jour de la souscription)
- Territorialité **Espace Schengen, Liechtenstein, Saint Marin, principautés d'Andorre et de Monaco et Vatican**